

## PROCES VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL lundi 27 avril 2026.

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pagny la Ville, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique ordinaire, en salle de Conseil, sous la présidence de M. Henri MAUCHAMP, Maire.

**Présents** : M. Henri MAUCHAMP, Maire, M. François BARROSO-YELMO, 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Cécile NICHELINI, 2<sup>ème</sup> Adjointe, M. Jean-Paul GRISOLET, Mme Virginie HAIMERY, M. Valentin LANNEAU, Mme Béatrice QUENOT, Mme Christine MORON, Mme Edith REMIOT, M. Dominique TONAL.

**Secrétaire** : Mme Christine MORON

**Nombre de conseillers en exercice : 11      Nombre de votants : 11      Quorum : 7**

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

M. Henri MAUCHAMP, Maire, propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant la désignation d'un délégué ARNIA pour la commune.

## ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du 27/03/2026**
- **Vote du budget 2026**
- **Vote des taxes foncières**
- **Délégations au Maire**
- **Organisation du 8 mai 2026**
- **Organisation des 13 et 14 juillet 2026**
- **Délégué ARNIA**
- **Questions diverses.**

### **1 - Approbation du PV du 20/03/2026**

Le procès-verbal du 27/03/2026 transmis aux conseillers est validé à l'unanimité.

### **2 - COMPTE FINANCIER UNIQUE(CFU)**

Le guide du CFU qui détermine le résultat cumulé à la fin de l'exercice, a été adressé avec chaque convocation aux conseillers municipaux.

Celui se décompose en une présentation générale du compte financier (vue d'ensemble) et détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice.

Le Maire se retire de la séance.

Les tableaux sont renseignés automatiquement depuis le système d'information de la collectivité.

Après une présentation générale et synthétique du CFU par Mme METZ, secrétaire de Mairie,

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales « dans les séances ou le compte administratif du maire est débattu, en conséquence Mr le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M TONAL Dominique;

Considérant que l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose « que le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents », le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

**Considérant** que le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique est soumis par Mr le Maire s'est exécuté du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et pour les opérations de la section du fonctionnement.

**Considérant** que ce document comptable dégage les résultats suivants :

**FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses 222 132.17 €
- Recettes 316 474.28 €
- RAR 0.00 €

**INVESTISSEMENT :**

- Dépenses 82 161.26 €
- Recettes 44 206.95 €
- RAR 57 544.31 €

**Considérant** que ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026

Après présentation du budget et des décisions modificatives de l'exercice considéré, Mr le Maire s'étant retiré lors du vote du Compte Financier Unique, le Conseil Municipal délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2025;

**1° Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus;**

**2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**

**3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser**

**4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;**

**Le Conseil Municipal après avoir oui l'exposé de Mr le Président,**

**APPROUVE à la majorité des suffrages exprimés le Compte Financier Unique du budget 2025 pour l'année 2026.**

**Pour: 11 – Contre: 0 – Abstention: 0**

**Délibération 24-2026 télétransmise en Préfecture le 11 mai 2026**

Publiée sur papier le 11 mai 2026

Mr le Maire rejoint la séance , il demande le résultat des votes, les élus lui indique que le CFU est approuvé à la majorité des suffrages exprimés 11 voix pour (0 contre et 0 abstention).  
Le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur approbation.

### **3- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025**

***Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M TONAL Dominique;***

***Après avoir oui le compte administratif de l'exercice 2025;***

***Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025;***

***Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire;***

***Constatant que le compte administratif fait apparaître:***

***- un excédent de fonctionnement de 94 342.11€***

***- un excédent reporté de 232 171.92€***

***soit un excédent de fonctionnement cumulé de 326 514.03€***

***- un déficit d'investissement de 28 318.73€***

***- un déficit de restes à réaliser de 57 544.31€***

***- soit un besoin de financement de 5 863.04€***

***DÉCIDE,***

***D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit:***

***Résultat d'exploitation au 31 décembre 2025 : excédent 326 514.03€***

***Affectation complémentaire de réserve au C/1068: 85 863.04€***

***Résultat reporté en fonctionnement (002): 24 650.99€***

***Résultat d'investissement (déficit) ( 001): 28 318.73€***

***Pour: 11 – Contre: 0 – Abstention: 0***

***Délibération 25-2026 télétransmise en Préfecture le 11 mai 2026***

***Publiée sur papier le 11 mai 2026***

### **4-APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF**

Mr le Maire fait un point sur les crédits en cours, il reste deux emprunts souscrits par les municipalités précédentes , un crédit souscrit en 2007 pour un montant de 100 000€ (solde du prêt 05/2027) et un second crédit souscrit en 2008 pour un montant de 140 000€ (solde du prêt 08/2027)

Mme METZ procède aux explications et détails ligne par ligne.

#### **Fonctionnement Dépenses**

<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budget</i>
		<i>2025</i>	<i>2026</i>
011	Charges à caractère général	81 172.48	95 920.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	51 752.75	68 000.00
014	Atténuations de produits	10 074.17	11 000.00
65	Autres charges de gestion courante	72 391.52	98 710.00
66	Charges financières	2 065.73	2 000.00
67	Charges exceptionnelles	435.29	1 000.00
68	Dotations aux amortissements	4 240.23	1 210.61
023	Virement à la section d'investissement	0.00	66 700.00
	<b>Total Général</b>	<b>222 132.17</b>	<b>344 540.61</b>

### Fonctionnement-recettes

<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budget</i>
		<i>2025</i>	<i>2026</i>
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	9 915.59	9 000.00
73	Impôts et taxes	21 330.81	17 000.00
731	Imposition et taxes	167 284.00	170394.00
74	Dotations et participations	70 090.49	79 305.00
75	Autres produits de gestion courante	47 467.27	31 000.00
77	Produits spécifiques	386.12	400.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	232 171.92	240 650.99
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>548 646.20</b>	<b>547 749.99</b>

#### Chapitre 70 Produits des services, domaines et ventes

- **Compte 7032:** Droits permis de stationnement ( RODP ) : réalisé en 2025: 44.09€
- **Compte 7088:** Autres productions d'activités annexes;( recettes manifestations et ventes diverses , location salle des fêtes): réalisé en 2025: 8 513.50€

#### Chapitre 73 Impôts et Taxes

- **Compte 73223**(Dotations de l'État) : réalisé en 2025: 14 545.81€

#### Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

- **Compte 752:** revenus des immeubles: réalisé en 2025: 44 771.71€

### Investissements Dépenses

<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>Budget 2026</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	15 799.58	18 000.00
20	Immobilisations incorporelles	11 725.72	2 571.42
21	Immobilisations corporelles	54 635.96	50 200.00
001	Report déficit d'investissement	0.00	28 318.73
041	Opérations patrimoniales	0.00	14 297.14
	Restes à réaliser	0.00	54 972.89
	<b>Total Général</b>	<b>82 161.26</b>	<b>168 360.18</b>

### Investissement Recettes

<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>Budget 2026</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 505.93	87 363.04
13	Subventions d'investissement reçues	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00	0.00
001	Excédent d'investissement reporté	9 635.58	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	108 720.0	66 700.00
024	Produit des cessions	0.00	0.00
041	Opérations d'ordre	0.00	14 297.14
	<b>Total Général</b>	<b>53 842.53</b>	<b>168 360.18</b>

**Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr le Maire;**

**AUTORISE** le Maire à faire des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5% en fonctionnement et 7,5% en investissement des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel.

**EXAMINE** le budget primitif 2026 ainsi proposé:

INVESTISSEMENT: Dépenses 168 360.18€ - Recettes 168 360.18€

FONCTIONNEMENT: Dépenses: 344 540.61€ - Recettes 547 749.99€

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus , ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme.

***Pour: 11 – Contre: 0 – Abstention: 0***

***Délibération 26-2026 télétransmise en Préfecture le 11 mai 2026***

***Publiée sur papier le 11 mai 2026***

### **5 – Vote des taxes foncières**

Le taux actuel est de 41.08 % sur les propriétés bâties et 43.07 % sur les propriétés non bâties.

La taxe foncière a rapporté 173 368 euros en recettes pour l'année 2025.

Une augmentation de 2 % a été votée à l'unanimité pour l'année 2026.

***Délibération 27-2026 télétransmise en Préfecture le 11 mai 2026***

***Publiée sur papier le 11 mai 2026***

### **6 – Délégations attribuées à M. le Maire**

Recevoir des donations ou legs non grevés de charge ou de conditions : Accepté à l'unanimité

Prendre toute décision concernant la passation de marchés pour un montant < 10 000 : Accepté à l'unanimité

Emettre un titre pour obtenir réparation suite à des dégradations : Accepté à l'unanimité

Délibération pour l'émission d'un titre afin de récupérer le montant de la réparation du lavabo de la salle des fêtes, accepté à l'unanimité.

***Délibération 28-2026 télétransmise en Préfecture le 28 mai 2026***

***Publiée sur papier le 28 mai 2026***

### **7-modification du bail sur laveaux lot 10 et changement de locataire**

Changement de locataire d'un chalet au Pré Lavaux, il s'agit du lot N° 10 repris par M. RENARD.

A l'unanimité, le conseil décide de passer le loyer annuel à 100 euros.

M. Henri MAUCHAMP, Maire, propose aux membres du conseil municipal si l'un d'entre eux souhaite participer à la commission Enfance-Jeunesse de la Com.com. Mme Christine MORON, Conseillère municipale est intéressée pour participer à cette commission.

***Délibération 29-2026 télétransmise en Préfecture le 28 mai 2026***

***Publiée sur papier le 28 mai 2026***

### **7 – Délégation ARNIA**

Chaque adhérent doit être représenté par un délégué à la ComNum. Mme Edith REMIOT, conseillère municipale se propose pour être titulaire. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

## **8 – Questions diverses**

### **Organisation de la cérémonie commémorative du 8 mai 1945**

La veille de la cérémonie, mise en place des tables, nappes et de la décoration de la salle pour le pot de l'amitié offert par la mairie à l'issue de la cérémonie.

Le 8 mai, rassemblement à 9h45 cour de la mairie, départ pour rejoindre le monument aux morts avec la fanfare de Seurre.

Dépôt de la gerbe au pied du monument.

Lecture du texte de la Ministre des Armées, Mme Catherine VAUTRIN, par M. Henri MAUCHAMP, Maire, suivie de la lecture d'un texte choisi par M. Henri MAUCHAMP, Maire.

Lecture de deux textes par 2 jeunes filles du village.

Après un temps de recueillement, tout le monde se retrouve à la mairie pour le pot de l'amitié pour déguster le petit buffet préparé par les conseillers municipaux.

### **Organisation des 13 et 14 Juillet**

Le 13 juillet un repas républicain sera proposé aux habitants du village et extérieurs sur les bords de la Saône.

Appel aux bonnes volontés pour monter le chapiteau la veille, ainsi que les buvettes et mettre en place le feu d'artifice.

Il faut prévoir 2 personnes pour tenir la buvette la soirée du 13/07 et la journée du 14/07 lors du vide-greniers. Un stand de petite restauration, saucisses, merguez avec frites sera également proposé.

Un stand de crêpes et gaufres assurera en même temps la promotion de EPIPAGNY et permettra de récolter quelques fonds pour le démarrage de l'épicerie.

La location d'une remorque frigorifique sera nécessaire pour entreposer les marchandises et les boissons. L'achat d'un barnum de 3 X 6 m sera également à effectuer pour protéger efficacement la zone de service des repas.

Le DJ est déjà réservé, il s'agit du même animateur qui assurera sa prestation au même tarif que l'année dernière.

La sécurité sera assurée par la Société SIG.

Une délibération rapide sera nécessaire pour définir le menu du repas républicain et fixer le prix du repas ainsi que le tarif du mètre linéaire pour le vide-greniers.

Deux personnes devront se charger d'enregistrer les exposants du vide-greniers et d'assurer la promotion de l'évènement sur les vide-greniers aux alentours et sur les sites dédiés.

Le choix du cadeau habituel pour les Pagnotines est en cours de réflexion, Mme Cécile NICHELINI, 2<sup>ème</sup> adjointe se charge de nous proposer des idées.

Afin de maintenir le public sur le site pendant l'après-midi, chacun est invité à réfléchir sur les animations qui pourraient être proposés aux enfants et aux plus grands.

**Une prochaine réunion de travail pour l'organisation des 13 et 14/07 est fixée le 1<sup>er</sup> juin à 18h45**

**Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**La Secrétaire de séance**



**Le Maire**



***En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées au cours de cette séance a été affichée en Mairie***